RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Le ministre de l'Éducation nationale, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;
Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;
Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane ;
Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
Vu l'arrêté du 18 novembre 2024 portant création de la mention Équitation du BPJEPS, spécialité Éducateur sportif ;
Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 29 septembre 2026 ;

ARRÊTE

Article 1er. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Éducateur sportif mention Équitation est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom
BPBCARA260187	Madame	BOUBY	Anaëlle
BPBCARA260188	Madame	CAPALDI	Nounzia
BPBCARA260189	Madame	CHAMPON	Ambre
BPBCARA260190	Madame	FRAISSE	Ilyana
BPBCARA260191	Madame	GAUVERT	Nina
BPBCARA260192	Madame	GRANON	Léa
BPBCARA260193	Madame	GRENAILLE	Océane
BPBCARA260194	Madame	HECQUET	Paola
BPBCARA260195	Madame	LOYER	Marie-Xavière
BPBCARA260196	Madame	MAZE	Willow
BPBCARA260197	Madame	MONDON	Lisa
BPBCARA260198	Madame	MONTAGNE	Marie
BPBCARA260199	Madame	PETTITI	Lee-Lou
BPBCARA260200	Madame	PRIGENT	Aurélie
BPBCARA260201	Monsieur	ROUSSEAU	Alexis
BPBCARA260202	Madame	SABY	Énola
BPBCARA260203	Madame	VIENS	Maëlys

Article 2. - La rectrice de région académique Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 05/10/2026

Bruno FEUTRIER